

RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES DE CONSERVATION INTERNATIONAL EN VUE DES NEGOCIATIONS DE NAIROBI

Juin 2022

Principales recommandations concernant le premier projet de cadre mondial pour la biodiversité

1. Garantir la priorisation de la conservation, de l'utilisation durable et/ou de la restauration des sites les plus importants en termes de contributions de la nature aux humains. Nous mettons en évidence les récentes avancées scientifiques permettant d'identifier les sites offrant les niveaux de services écosystémiques les plus élevés au niveau mondial et national.
2. Rehausser le niveau d'ambition pour créer un changement transformationnel permettant d'atteindre un état positif envers la nature d'ici 2030.
3. S'accorder sur l'allocation de ressources suffisantes et adéquates pour financer la mise en œuvre complète du cadre post-2020.
4. Garantir la participation pleine, effective et équitable des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) à tous les processus liés au cadre post-2020 et adopter une approche fondée sur les droits humains qui renforce les droits de tous.
5. Prévenir les pandémies en s'attaquant aux facteurs à l'origine de la propagation aux humains d'agents pathogènes des animaux, notamment des animaux sauvages, tout en respectant les droits des PACL.

Commentaires génériques sur le "projet de Genève"

Le passage à des négociations sur le texte du [cadre mondial post-2020 pour la biodiversité](#) a constitué une des évolutions positives des réunions de Genève, cependant beaucoup de travail reste à faire pour parvenir à une version simplifiée, facilement compréhensible et communicable d'ici à la COP 15. Le présent document de position résume de récentes avancées scientifiques permettant d'identifier les sites offrant les niveaux de services écosystémiques les plus élevés aux niveaux mondial et national, et présente des suggestions pour exploiter au mieux ces avancées au sein des objectifs et des cibles du cadre post-2020. Si nous voulons maintenir les nombreuses contributions de la nature aux populations, ces sites doivent être identifiés comme prioritaires pour la conservation, l'utilisation durable et/ou la restauration au sein du cadre post-2020.

Afin de renforcer le cadre post-2020, nous avons développé quelques recommandations génériques clés:

(1) Donner la priorité aux sites pourvoyeurs de contributions de la nature aux populations

La nature fournit un éventail de biens et de services aux populations. Elle contribue notamment à la croissance économique, à la préservation des moyens de subsistance, et constitue la base de la sécurité alimentaire, hydrique et climatique. Ces services sont collectivement décrits ici comme des services écosystémiques ou «contributions de la nature aux populations». Les

Parties n'étant pas parvenues à un consensus sur l'utilisation de l'un ou l'autre de ces termes ou bien des deux, aux fins du présent document, il y sera fait référence collectivement en tant que "contributions de la nature aux populations y compris les services écosystémiques"¹

Nous recommandons que l'objectif B et les cibles 8, 10 et 11 du cadre post-2020 soient restructurés afin d'appeler explicitement à la conservation, à l'utilisation durable et/ou à la restauration des **sites les plus importants en termes de contributions de la nature aux populations.**

Contribution de la nature aux populations	Exemples de services écosystémiques	Cadre post-2020	Cartographies nationales et mondiales des sites les plus importants pour la fourniture de ces services	Existence d'une méthodologie répliquable ?
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Pollinisation • Pâturage • Poissons marins et de rivière • Accès aux sites marins et terrestre pour les loisirs et la collecte de ressources 	Cible 9 Cible 10	Disponible via Chaplin-Kramer, et al., Nature's Critical Natural Assets. En cours de relecture par les pairs.	Oui
Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Rétention d'azote • Rétention des sédiments • Régulation des crues et réduction des risques côtiers 	Cible 11	Disponible via Chaplin-Kramer, et al., Nature's Critical Natural Assets. En cours de relecture par les pairs.	Oui
Climat	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation du changement climatique grâce aux écosystèmes à haute teneur en carbone 	Cible 8	Disponible via Noon, M.L., Goldstein, A., Ledezma, J.C., Roehrdanz, P., Cook-Patton, S.C., Spawn-Lee, S.A., Wright, T.M., Gonzalez-Roglich, M., Hole, D.G., Rockström, J., & Turner, W.R. Mapping the irrecoverable carbon in Earth's ecosystems. <i>Nature Sustainability</i> 5 , 37-46 (2021). https://doi.org/10.1038/s41893-021-00803-6 .	Oui

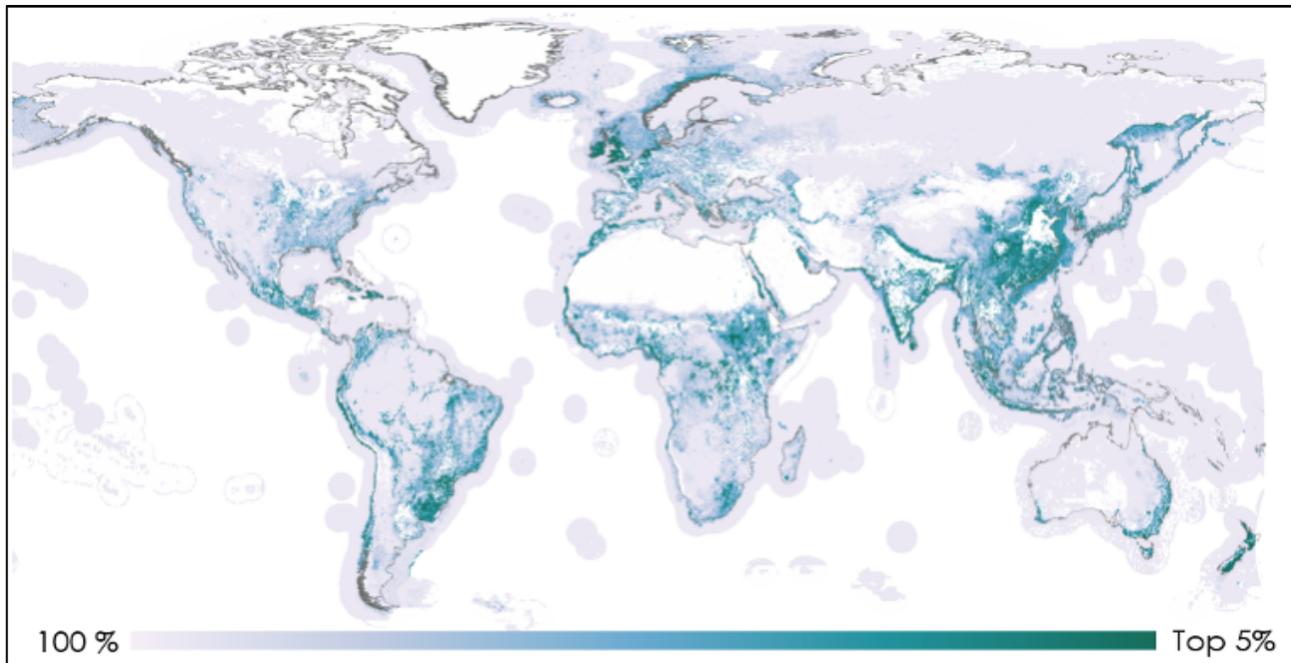
Savoir où cibler les actions constitue la clé de cette approche. Des avancées scientifiques récentes ont permis de cartographier la répartition mondiale des écosystèmes fournissant des services² liés à la régulation de la qualité de l'eau (azote, sédiments), à l'alimentation (pollinisation, pâturage, poissons fluviaux et marins), à la production de bois et de carburant, à la régulation des crues et à la réduction des risques côtiers, ainsi qu'à l'accès aux sites marins et terrestres pour les loisirs et la collecte de ressources. Ces cartes nous permettent de savoir exactement où se trouvent les sites les plus importants en termes de services écosystémiques. Des cartes montrant la répartition mondiale du carbone irrécupérable, le carbone se trouvant dans des écosystèmes qui doivent être conservés si l'on veut atteindre les objectifs climatiques mondiaux, ont été

¹Une solution potentielle pour répondre à la divergence de vues concernant l'utilisation des termes "services écosystémiques" et "contributions de la nature aux populations" pourrait être de s'y référer collectivement dans le cadre en tant que "Contributions de la nature aux populations y compris les services écosystémiques".

²Chaplin-Kramer, et al., Nature's Critical Natural Assets. En cours de relecture par les pairs. Manuscrit auteur disponible ici: <https://www.researchsquare.com/article/rs-1102108/v1>.

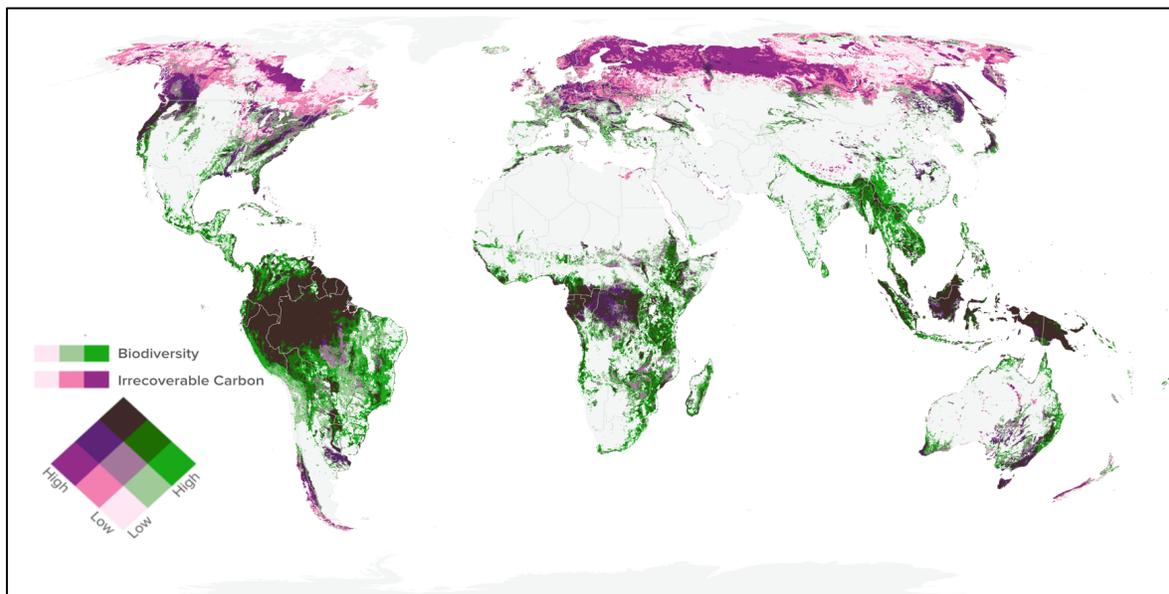
publiées récemment dans le numéro de novembre 2021 de *Nature Sustainability*.³ Les cartes sont mises à la disposition des décideurs au sein du [Conservation Resilience Atlas](#).⁴

Ces informations peuvent guider les choix de gestion des différentes ressources pour garantir que ces sites restent en bonne santé, tant à l'échelle mondiale que nationale.



Pourcentage de contributions totales de la nature aux populations au niveau mondial (pour 12 types de contributions)

Actifs naturels critiques – Évaluation globale : *Source:* Chaplin-Kramer et al, en prep. *Global critical natural assets.* bioRxiv 2020.11.08.361014; doi: <https://doi.org/10.1101/2020.11.08.361014>.



Carbone irrecuperable mondial et biodiversité. *Source:* Noon et al. 2021 for Irrecuperable Carbon. BirdLife et données spatiales de la Liste rouge de l'UICN pour les oiseaux, les mammifères, les amphibiens et les reptiles

³Noon, M.L., Goldstein, A., Ledezma, J.C., Roehrdanz, P., Cook-Patton, S.C., Spawn-Lee, S.A., Wright, T.M., Gonzalez-Roglich, M., Hole, D.G., Rockström, J., & Turner, W.R. Mapping the irrecuperable carbon in Earth's ecosystems. *Nature Sustainability* 5, 37-46 (2021). <https://doi.org/10.1038/s41893-021-00803-6>. Goldstein et al. 2020. Protecting the irrecuperable carbon in Earth's ecosystems. *Nature Climate Change*. <https://www.nature.com/articles/s41558-020-0738-8>.

⁴URL complète disponible ici: <https://irrecuperable.resilienceatlas.org/>.

Application dans le cadre la mise en oeuvre – Ces cartes peuvent être utilisées en combinaison avec des données existantes, et permettre aux décideurs de prioriser dans leurs Stratégies et Plans d’Action Nationaux pour la Biodiversité la conservation, l'utilisation durable et/ou la restauration de sites en fonction de plusieurs ensembles de critères. Par exemple, la carte ci-dessous superpose la distribution mondiale du carbone irrécupérable aux données de biodiversité sur les habitats de tous les oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles connus, collectées par des centaines de scientifiques au fil des décennies. On peut voir que 75 % du carbone irrécupérable et l'habitat de 87 % des espèces menacées **se trouvent sur moins de 14 % des terres émergées**⁵. Ces types d'analyses pourraient être utilisés pour déterminer si le réseau d’aires protégées existant dans un pays abrite une proportion importante de biodiversité à haute teneur en carbone irrécupérable.

Ces types d'analyses peuvent guider les choix en matière de gestion des différentes ressources, afin de faire en sorte de conserver les sites dont nous avons le plus besoin pour notre propre bien-être et pour contribuer à la transition vers un modèle de développement économique plus vert et plus résilient. La protection et la conservation d’au moins 30% de la planète d’ici 2030 doit être combinée avec l’application de mesures de durabilité efficaces dans les 70% restants. Au niveau national, les zones les plus importantes pour les espèces, les écosystèmes et les services écosystémiques devraient faire l’objet d’une priorité. Des décisions peuvent ensuite être prises, sur la base de considérations liées aux risques ou à la sensibilité, sur la meilleure manière de procéder pour les conserver, les gérer ou les restaurer.

A titre d’exemple:

- les forêts des hauts plateaux et situées en amont de cours d’eau ainsi que les autres sites contribuant à l’approvisionnement et à la régulation de l’eau pour les usages locaux et en aval peuvent être conservés tout en continuant à permettre certains types d’utilisation durable;
- les tourbières qui contiennent du carbone irrécupérable peuvent nécessiter une protection stricte afin que les émissions ne soient pas rejetées dans l’atmosphère ; et
- les mangroves, qui servent de nourriceries pour les pêcheries et qui protègent les côtes, peuvent être conservées grâce à une gestion communautaire permettant également d’autres utilisations. Les zones de mangroves côtières dégradées pourraient en outre faire l’objet d’une priorité pour la restauration, compte tenu des services majeurs qu’elles pourraient rendre en termes de protection côtière une fois restaurées.

(2) Rehausser l'ambition globale pour amorcer un changement transformationnel

Nous continuons à recommander le rehaussement du niveau d'ambition, afin de créer le changement transformationnel nécessaire pour parvenir à zéro perte nette de biodiversité d’ici 2030. Ce rehaussement de l'ambition est cohérent avec l'ambition élevée de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques et prend en compte les profondes synergies entre les crises de la biodiversité et du climat, telles que détaillées dans le récent rapport IPBES-

⁵Goldstein, A., Noon, M., Ledezma, J.C., Roehrdanz, P., Raghav, S., McGreevey, M., Stone, S., Shrestha, S., Golden Kroner, R., Hole, D., & Turner, W. (2021) Irrecoverable Carbon: The places we must protect to avert climate catastrophe. Rapport. Conservation International. DOI: 10.5281/zenodo.5706060.

GIEC.⁶ Il est important de fixer des objectifs ambitieux pour l'état de la biodiversité, mais nous ne parviendrons pas à un monde positif envers la nature⁷ si nous ne fixons pas également des objectifs concernant les facteurs économiques sous-jacents de la perte de biodiversité.

Nous encourageons les Parties, alors qu'elles abordent les derniers cycles de négociations, à accroître leur ambition sur ces sujets et à maintenir et renforcer les cibles concernant l'intégration des valeurs de la biodiversité dans la prise de décision, les incitations économiques et les subventions. Pour atteindre cette ambition, il est essentiel d'intégrer les considérations liées à la biodiversité au sein des différents secteurs et d'impliquer toutes les parties prenantes y compris les ministères en charge des finances, de l'agriculture et autres, ainsi que le secteur privé.

(3) Garantir les financements, et le renforcement des capacités

La session de négociations de Genève a mis en lumière la nécessité d'un accord clair et assorti de délais concernant le financement du cadre post-2020, pour assurer le succès du processus. Les besoins pour combler le déficit de financement de la biodiversité étant estimés à environ 700 milliards de dollars US par an,⁸ il reste encore à examiner comment certains investissements seront identifiés et alloués. L'aide publique au développement (APD) constituera une partie importante de tout accord de financement, mais ne pourra pas suffire. Les financements domestiques et la mobilisation accrue des secteurs économique et financier seront cruciaux, de même que la réduction simultanée des dépenses consacrées aux activités et aux subventions préjudiciables à la biodiversité, l'augmentation des incitations financière et l'utilisation plus efficace des ressources existantes. Les plans nationaux de financement de la biodiversité constitueront également un outil important pour faciliter cela.

(4) Garantir une participation inclusive et une approche fondée sur les droits humains

Les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) sont des partenaires essentiels dans la conservation de la biodiversité, car ils gèrent à travers le monde des zones abritant une biodiversité considérable. Les PACL sont essentiels au succès du développement et de la mise en œuvre du cadre post-2020. Par conséquent, l'ensemble du cadre doit garantir leur participation pleine, effective et équitable à tous les processus qui y sont liés, et adopter une approche fondée sur les droits humains qui renforce les droits de tous. L'approche fondée sur les droits humains n'est pas complètement intégrée dans la version actuelle du projet. La promotion des droits humains devrait être incluse parmi les conditions habilitantes, le droit à un environnement sain devrait être maintenu au sein de l'objectif B comme suggéré lors des négociations de Genève, et des considérations spécifiques devraient être intégrées au sein de plusieurs cibles, comme développé plus bas.

⁶Pörtner, H.O., et al. (2021) Rapport de l'atelier conjoint IPBES-GIEC sur la biodiversité et les changements climatiques. https://ipbes.net/sites/default/files/2021-06/20210609_workshop_report_embargo_3pm_CEST_10_june_0.pdf.

⁷Être positif envers la nature signifie arrêter et inverser la perte de la nature d'ici 2030, mesurée à partir d'une référence de 2020, de sorte que d'ici 2030 la nature soit visiblement et de façon mesurable sur la voie du rétablissement, et que d'ici 2050, la nature se rétablissent afin que des écosystèmes prospères et des solutions fondées sur la nature continuent à soutenir les générations futures, la diversité de la vie et à jouer un rôle essentiel dans l'arrêt du changement climatique galopant. (Locke, et al. (2020) A Nature-Positive World: The Global Goal for Nature. <https://f.hubspotusercontent20.net/hubfs/4783129/Nature%20Positive%20The%20Global%20Goal%20for%20Nature%20paper.pdf>.)

⁸Paulson Institute. (2020) Financing Nature: Closing the Global Biodiversity Financing Gap. <https://www.paulsoninstitute.org/key-initiatives/financing-nature-report/>.

(5) S'attaquer aux facteurs à l'origine de la propagation des agents pathogènes pour éviter les pandémies

Il est clairement démontré que la plupart des maladies infectieuses émergentes résultent de la propagation aux humains d'agents pathogènes des animaux, notamment des animaux sauvages, en raison de l'exploitation de la nature et de la faune sauvage.^{9,10} Les épidémies et les pandémies peuvent cependant être évitées grâce à la mise en place de mesures préventives fondées sur des données probantes. Cela implique des actions visant à limiter les contacts des humains et des animaux domestiques avec les animaux sauvages, notamment 1) mettre fin au changement d'affectation des terres qui entraîne l'émergence de maladies infectieuses, et en particulier au défrichage et à la dégradation des forêts tropicales ; 2) fermer ou strictement réglementer le commerce et les marchés d'espèces sauvages qui contribuent à la propagation des zoonoses, notamment le commerce d'oiseaux et de mammifères, tout en respectant les droits des PAUL; et 3) améliorer le contrôle des infections au sein des élevages. Ces actions peuvent être mises en œuvre avec un retour sur investissement massif par rapport aux millions de vies et aux milliards de dollars perdus à cause de pandémies telles que la COVID-19.¹¹

Ci-dessous des recommandations détaillées sur les objectifs et cibles prioritaires de Conservation International concernant le projet de cadre post-2020 issu des réunions de Genève – [CBD/WG2020/3/L2](#)

Recommandations détaillées pour le cadre mondial de la biodiversité

MISSION A 2030

Texte recommandé : Parvenir à un monde positif pour la nature d'ici 2030 en stoppant et en inversant la perte de nature, au bénéfice de la planète et des populations.

Texte actuel: “[Prendre][stimuler les moyens de mise en œuvre nécessaires pour appuyer] des mesures urgentes [, ambitieuses] [et transformatrices] dans l'ensemble de la société, afin de [mettre un terme et inverser la tendance à l'appauvrissement de la biodiversité et d'obtenir un [gain [net] pour la biodiversité pour un monde positif envers la nature][gain [net] pour la biodiversité][monde positif envers la nature][préserver et utiliser de manière durable la biodiversité[, y compris la restauration] et assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques], [pour mettre la biodiversité sur la voie d'un rétablissement] [parvenir à un monde positif envers la nature] d'ici à 2030] [contribuant ainsi aux Objectifs de développement durable] [au profit de la planète et des populations][, appuyant le développement durable et résorbant les inégalités entre les sociétés et au sein de celles-ci] [d'ici à 2030]”.

⁹Jones, K., Patel, N., Levy, M. et al. Global trends in emerging infectious diseases. *Nature* 451, 990–993 (2008). <https://doi.org/10.1038/nature06536>.

¹⁰Plowright, R. K., Reaser, J. K., Locke, H., Woodley, S. J., Patz, J. A., Becker, D. J., Oppler, G., Hudson, P. J., & Tabor, G. M. (2021). Land use-induced spillover: A call to action to safeguard environmental, animal, and human health. *The Lancet Planetary Health*, 5(4). [https://doi.org/10.1016/s2542-5196\(21\)00031-0](https://doi.org/10.1016/s2542-5196(21)00031-0).

¹¹Dobson, A. P., Pimm, S. L., Hannah, L., Kaufman, L., Ahumada, J. A., Ando, A. W., Bernstein, A., Busch, J., Daszak, P., Engelmann, J., Kinnaird, M. F., Li, B. V., Loch-Temzelides, T., Lovejoy, T., Nowak, K., Roehrdanz, P. R., & Vale, M. M. (2020). Ecology and economics for pandemic prevention. *Science*, 369(6502), 379–381. <https://doi.org/10.1126/science.abc3189>.

Alt 1. Zéro perte [nette] de la nature à partir de 2020, gain [net] positif d'ici à 2030, et rétablissement complet d'ici à 2050 – au profit de toutes les populations et de la vie sur Terre.

Alt 2. D'ici à [2030] [2050], mettre un terme et inverser la tendance à l'appauvrissement de la biodiversité et mettre la nature sur la voie d'un rétablissement [juste et équitable] au profit [des générations actuelles et futures] [de toutes les populations et de la planète].

Alt 3. Agir maintenant pour [préserver] [protéger], restaurer, utiliser de manière durable et financer afin [d'inverser la tendance à l'appauvrissement de la biodiversité] [de parvenir à un gain [net] pour la biodiversité et] au profit de la planète et des populations.

Commentaires:

- Nous soutenons les appels conjoints à la modification de la Mission à 2030 afin d'avoir un objectif clairement communicable sur l'inversion de la perte de biodiversité et l'atteinte d'un état positif envers la nature d'ici 2030.¹² Les multiples variantes de la Mission issues des négociations de Genève doivent être consolidées à travers une formulation courte et facilement compréhensible traduisant un engagement à inverser le déclin de la biodiversité d'ici 2030.

Objectifs à 2050

Sections B et D

OBJECTIF B

Texte recommandé: Alt 1. Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou améliorées grâce à la conservation, la restauration et l'utilisation durable *notamment sur les sites les plus importants en termes de contributions*, en appui à l'agenda mondial du développement au bénéfice de toutes les générations présentes et futures et à leur droit à un environnement propre, sain et durable.

Objectif B actuel:

Alt 1. Les contributions de la nature aux populations [, y compris les services écosystémiques] sont valorisées, améliorées et maintenues au moyen d'une conservation, restauration et utilisation durable en appui au programme de développement mondial, au profit de tous [des générations actuelles et futures] [et au droit à un environnement propre, sain et durable].

Alt 2. La biodiversité est utilisée et gérée de manière durable [, garantissant l'intégrité à long terme des écosystèmes], et [les contributions de la nature aux populations][, y compris] les services écosystémiques sont valorisés, maintenus et améliorés, parvenant à un développement durable [et les services écosystémiques actuellement en déclin sont restaurés d'ici à 2030] [[d'une manière équitable] et parvenant à une réduction de l'empreinte écologique [d'une manière équitable] de [X%] d'ici à 2030 et de [Y%] [dans les limites

¹²Locke, H., et al. (2021) A Nature-Positive World: The Global Goal for Nature (White Paper).

<https://f.hubspotusercontent20.net/hubfs/4783129/Nature%20Positive%20The%20Global%20Goal%20for%20Nature%20paper.pdf>

planétaires d'ici à 2050¹³]] [et [le respect de tous les droits humains, y compris] le droit à un environnement propre, sain et durable].

Commentaires:

- Nous suggérons des changements à l'**objectif B Alt 1** afin de préciser que la durabilité à long terme **des contributions de la nature aux populations, dont les services écosystémiques, doit être assurée grâce à une combinaison d'action de conservation, d'utilisation durable et/ou de restauration.**
- Les sites les plus importants pour l'apport des contributions de la nature aux populations, dont les services écosystémiques essentiels, doivent être maintenus en bonne santé. Pour y parvenir, le cadre post-2020 devra comporter un focus spécifique sur les sites à haute priorité et les actions nécessaires à leur conservation. Sans cela, des zones cruciales pour la santé et le bien-être de millions de personnes pourraient être négligées.
- Cette approche est similaire à celle consistant à identifier les points chauds (Hotspots) de Biodiversité ou les Zones Clés pour la Biodiversité pour faciliter la priorisation des actions de conservation.
- Cibler les interventions sur les zones identifiées comme importantes pour la représentation des espèces ou des écosystèmes, ainsi que sur les services écosystémiques vitaux, permet de renforcer l'efficacité des efforts consentis.
- Nous recommandons aux pays d'assurer un suivi de l'étendue et l'état de ces sites et du flux des services écosystémiques qu'ils fournissent, conformément au Système des Nations Unies de comptabilité économique environnementale (SCEE).¹⁴
- En Octobre 2021, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies a voté massivement en faveur de la [Résolution HRC 48/13](#), qui reconnaît le droit des Hommes à un environnement propre, sain et durable, et nous recommandons que ce droit soit également reflété dans l'objectif B du cadre post-2020.

OBJECTIF D

Texte recommandé : L'écart de *700 milliards de dollars US* entre les moyens de mise en oeuvre financiers et autres disponibles, et ceux nécessaires à l'atteinte de la Vision à 2050, est comblé, et tous les flux financiers publics et privés sont alignés avec les objectifs et les cibles du cadre mondial post-2020 pour la biodiversité *afin de parvenir à un monde positif pour la nature* d'ici 2030.

Objectif D actuel: [Conformément à l'article 20 de la Convention] [En s'appuyant sur des précédents investissements,] [D'ici à 2050,] [Gérer] l'écart [dans le financement de la biodiversité][entre les ressources financières disponibles [provenant de toutes sources] et d'autres moyens de mise en oeuvre, et ceux nécessaires] pour atteindre la vision 2050 et les objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 [est comblé], [en accordant une priorité à l'augmentation substantielle des ressources publiques, et par des

¹³En attendant la nécessité d'examiner les éléments chiffrés de tous les objectifs (A à D). D'autre part, il n'y a aucune hiérarchie entre les objectifs. Les valeurs numériques ont une valeur indicative seulement et n'ont pas fait l'objet d'un examen.

¹⁴ Aux fins du présent document, le SCEE désigne à la fois le système global de statistiques du SCEE et le cadre de comptabilité écosystémique.



modalités d'accès direct] [et d'ici à 2030,] les ressources provenant de toutes sources ont été augmentées de manière significative [y compris les moyens de mise en œuvre non financiers [de X USD d'ici à 2030 et de Y USD d'ici à 2050][de % du PIB et sont utilisées de manière efficace et effective], [les financements néfastes pour la biodiversité sont] [réduits de X USD d'ici à 2030][et [éliminés] d'ici à 2050]] et améliorent le renforcement des capacités et la création de capacités, la coopération technique et scientifique, et le transfert de technologie, et [toutes les ressources financières][les flux financiers publics et privés] sont alignés sur [la vision 2050 et les objectifs et cibles du présent cadre [et l'intégration effective de la biodiversité dans tous les politiques publiques et les secteurs [à tous les niveaux nationaux] est réalisée]] [les objectifs pour la biodiversité][les objectifs de la Convention sur la diversité biologique].¹⁵

Alt 1. [En s'appuyant sur des précédents investissements,] les flux financiers publics et privés, nationaux et internationaux, sont alignés sur [le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et] la vision 2050 de Vivre en harmonie avec la nature, [et de manière compatible avec des modèles de développement positifs envers la nature, neutres en carbone et sans pollution] les flux néfastes ont été [[identifiés],[réformés ou [éliminés]] supprimés][réduits], les ressources provenant de toutes sources [, y compris les moyens de mise en œuvre non financiers] ont été augmentées et déployées efficacement, les valeurs de la biodiversité ont été intégrées [dans toutes les politiques publiques et les secteurs] [améliorent le renforcement des capacités et la création de capacités, la coopération technique et scientifique, et le transfert de technologie], et les politiques habilitantes nécessaires, les exigences de transparence, et d'autres moyens de mise en œuvre ont été garantis.

Alt 2. [En s'appuyant sur des précédents investissements,] L'écart entre les ressources financières disponibles [provenant de toutes sources] et les autres moyens de mise en œuvre nécessaires pour réaliser [la vision 2050 [et les cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020]][le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020] est [comblé][, d'une manière efficace et effective][les flux financiers publics et privés, nationaux et internationaux, sont alignés sur la vision 2050][et de manière compatibles avec des modèles de développement positifs envers la nature, neutres en carbone et sans pollution][[abordé][, y compris en augmentant [de manière significative et progressive] les ressources financières, le renforcement des capacités, [l'assistance technique] et le transfert de technologie [et l'intégration effective de la biodiversité dans toutes les politiques publiques, les secteurs et les niveaux nationaux] fournis pour une mise en œuvre dans les pays en développement]].

Alt 3. [Des moyens de mise en œuvre et] des ressources suffisant[e]s [valeurs numériques à ajouter] pour mettre en œuvre pleinement le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sont garanti[e]s [provenant de toutes sources] et sont accessibles pour toutes les Parties [conformément à l'article 20 de la Convention] [et les flux financiers publics et privés sont alignés sur la vision 2050][et de manière compatibles avec des modèles de développement positifs envers la nature, neutres en carbone et sans pollution].

Alt 4. La vision 2050 de Vivre en harmonie avec la nature est réalisée avec le soutien du [fonds

¹⁵En attendant la nécessité d'examiner les éléments chiffrés de tous les objectifs (A à D). D'autre part, il n'y a aucune hiérarchie entre les objectifs. Les valeurs numériques ont une valeur indicative seulement et n'ont pas fait l'objet d'un examen.



mondial pour la biodiversité], en augmentant [de manière significative et progressive] les ressources financières multilatérales, le renforcement des capacités et le transfert de technologie fournis aux pays en développement Parties.

Commentaires:

- Le déficit de financement de 700 milliards de dollars US initialement mentionné dans le jalon du premier projet doit être intégré à la formulation de l'objectif D. Le **succès de la mise en oeuvre du cadre post-2020 impliquera de combler ce déficit en sécurisant des financements solides et durables provenant de sources variées, en utilisant efficacement les ressources existantes, et en réorientant ou en stoppant les flux financiers publics et privés nuisibles à la biodiversité.** Le maintien d'une référence quantitative précise pour cet objectif permettra de le rendre plus spécifique.
- L'objectif D devrait refléter une approche holistique du comblement du déficit, y compris une augmentation significative des financements en provenance de toutes les sources pour la mise en oeuvre du cadre, et de l'élimination des flux financiers publics et privés nuisibles à la biodiversité. Le langage élaboré devrait clairement mentionner à la fois l'augmentation des ressources financières et l'alignement des flux financiers publics et privés avec les objectifs en matières de biodiversité.
- Des ressources pour le renforcement des capacités devraient être mises à la disposition des Parties ainsi que des groupes de parties prenantes tels que les femmes et les PACL, compte tenu de leur rôle important dans la conservation et la gestion de la biodiversité.

Cibles d'Action à 2030: Section E

Réduire les menaces sur la biodiversité

CIBLE 1 (Planification spatiale)

Texte recommandé: Veiller à ce que toutes les zones d'eaux douce, marines et terrestres fassent l'objet de processus de planification spatiale *équitable et transparente*, intégrés et prenant en compte la biodiversité, qui traitent les changements d'usage des terres et des systèmes marins, conservent les écosystèmes naturels intacts existants, les zones clés pour la biodiversité et les zones les plus importantes en termes de contributions de la nature aux populations y compris les services écosystémiques, et respectent les droits des PACL.

Cible 1 actuelle: [Veiller à ce que [toutes]/[au moins X%] des [[zones terrestres, [d'eaux intérieures,][et] d'eaux douces, marines [et côtières]]/[terres et [mers]/[océans]]/[écosystèmes] du monde fassent l'objet de [processus de gestion efficaces, y compris] d'un aménagement du territoire [et/ou de processus de gestion efficaces] [à l'échelle du paysage] intégrés, [axés] sur la biodiversité [et] inclusifs [et participatifs], améliorant la connectivité], [pour réduire au minimum l'impact des secteurs responsables du changement d'affectation des terres [de l'eau douce] et de la mer, [et pour réduire au minimum les impacts inévitables des infrastructures] [en conservant les [écosystèmes et]/[et les zones de nature sauvage intacts existants], y compris les [forêts primaires] [les écosystèmes primaires menacés]], y compris] [les zones de grande



[valeur]/[importance] pour la biodiversité]] [et les lieux les plus importants pour la fourniture de [fonctions et] services écosystémiques]/[contributions de la nature aux populations]] / [renforcer la gestion durable des écosystèmes naturels et la capacité de [cartographier, surveiller et évaluer, de manière régulière, la fourniture de]/[fournir] des [fonctions et] services écosystémiques], [améliorer la connectivité,] [maintenir les [fonctions et] services écosystémiques, éviter la fragmentation et réduire les pressions exercées sur les écosystèmes vulnérables] [, dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté,]/[et en tenant compte]/[conformément aux] droits souverains et] [aux circonstances nationales] [et en respectant les droits [coutumiers] des peuples autochtones et des communautés locales] [, conformément à la législation nationale [et aux obligations internationales]].

Commentaires:

- Les processus de planification spatiale peuvent constituer un outil important pour gérer les risques pour la biodiversité liés aux changements d'utilisation des terres et des systèmes marins, mais uniquement si la planification spatiale a pour objectif principal le maintien en bonne santé des écosystèmes, et non de faire progresser des pratiques non durables, tels que des cultures en monoculture ou des pratiques de construction dégradant l'environnement. La cible 1 devrait donc être modifiée afin de clarifier la prise en compte de la biodiversité dans la planification spatiale. Nous sommes d'accord avec le fait que la référence aux zones intactes et sauvages et aux zones à forte valeur en termes de biodiversité devrait être maintenue. Nous nous félicitons du **maintien de la référence aux zones les plus importantes en termes de bénéfiques aux populations/services écosystémiques.**
- Nous soutenons les interventions de plusieurs Parties visant à faire sorte que les droits des PAUL, qui gèrent traditionnellement la biodiversité, soient reconnus et garantis de façon appropriée. Nous continuons à soutenir les propositions de références spécifiques aux approches fondées sur les droits dans la cible 1, à la "gouvernance équitable" et au consentement libre, préalable et éclairé.

CIBLE 3 (Mesures de conservation par zone)

Texte recommandé: Veiller à ce qu'au niveau mondial au moins 30 % des sites d'eau douce, marines et terrestres, notamment les zones d'importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservés efficacement grâce à des systèmes efficacement et équitablement gérés, écologiquement représentatifs et bien connectés d'aires protégées et autres mesures efficaces de gestion par zones interdisant les activités nuisibles à l'environnement, et qu'ils soient intégrés dans les paysages terrestres et marins plus larges, tout en garantissant les droits des PAUL conformément à la DNUDPA et au droit international relatif aux droits humains.

Cible 3 actuelle: [Veiller à ce que]/[les écosystèmes, les habitats et la diversité biologique qu'ils contiennent soient maintenus et restaurés en conservant]/[facilitant] au moins [30 pour cent],[, respectivement] des aires [terrestres [et] [eaux douces]/[eaux intérieures] et marines [et



côtières] [aires terrestres et [mers]/[aires marines]/[des océans]], [, mondialement][au niveau national][comprenant les aires déjà protégées et conservées,] tout particulièrement les aires [, au niveau national] ayant une importance particulière pour la diversité biologique et [les fonctions]/[services] des écosystèmes [et que [leurs contributions aux populations] soient conservées [de manière efficace] [et utilisées de manière durable], grâce à des [systèmes]/[réseaux] d'aires protégées [efficaces]/[bien gérées] équitablement gouvernés, représentatifs au point de vue écologique et bien reliés [où les activités nuisibles à l'environnement sont interdites], [notamment les territoires autochtones, s'il y a lieu], [tout en veillant à ce que l'utilisation durable de ces aires, lorsqu'elle est en place, contribue à la conservation de la diversité biologique,] [reconnaissant la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à leur gestion, et garantissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le droit international des droits de l'homme][tout en gardant à l'esprit]/[reconnaissant] que les contributions nationales à cet objectif mondial seront décidées selon les priorités et capacités des pays et conformément aux principes de la Déclaration de Rio, en ayant en place des mesures de protection adéquates des droits des peuples autochtones et des communautés locales et des droits au développement, qui n'auront aucune incidence sur les droits ni les capacités de toutes les Parties d'avoir accès aux ressources financières et autres ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dans son ensemble][mettant en vigueur]/[respectant]/[garantissant]/[dans le plein respect des droits de l'homme, notamment]/[dans le respect le plus complet] des droits des peuples autochtones et des communautés locales, [comprenant leurs terres et territoires][, comprenant le droit au consentement et à l'approbation préalables donnés en connaissance de cause][, selon les circonstances nationales et dans le respect des lois nationales].

Commentaires:

- L'appel à protéger et conserver d'ici 2030 au moins 30% des aires terrestres, marines et d'eau douce au niveau mondial fait l'objet de justifications scientifiques irréfutables et du soutien de plus de 90 Parties.
- Nous sommes encouragés par l'**accent mis sur les zones les plus importantes en termes de contributions de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques**, en concordance avec la cible 11 d'Aichi, et nous recommandons le maintien de cette formulation dans la version finale du texte.
- Nous sommes également favorables au maintien, dans cette cible sur la conservation par zone, de l'accent mis sur l'intégration dans les paysages terrestres et marins plus larges.¹⁶
- Nous recommandons le maintien du segment "où les activités nuisibles à l'environnement sont interdites" afin que les activités industrielles et non industrielles nuisibles à la biodiversité soient clairement interdites au sein des aires protégées et des autres mesures de conservation efficaces par zone.

¹⁶Murphy, SE, Farmer, G, Katz, L, et al. (2021) Fifteen years of lessons from the Seascope approach: A framework for improving ocean management at scale. <https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/csp2.423>.

- Nous soutenons les interventions de plusieurs Parties visant à faire sorte que les droits des PACL, qui gèrent traditionnellement la biodiversité, soient reconnus et garantis de façon appropriée.
- Nous sommes favorables au maintien du texte “garantissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et au droit international des droits de l’homme”.

CIBLE 5 (COLLECTE ET COMMERCE D'ESPECES SAUVAGES)

Texte recommandé: Veiller à ce que l'exploitation, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux, efficacement réglementés avec des règles effectivement appliquées, et ne présentent aucun risque de propagation d'agents pathogènes aux humains, à la faune sauvage ou à d'autres animaux, *tout en respectant les droits des PALC.*

Cible 5 actuelle: [Prévenir la surexploitation en veillant]/[Veiller] à ce que [toute]/[l'exploitation], [[la reproduction en captivité]/[l'élevage], le commerce et l'utilisation d'espèces [animales et végétales] sauvages [y compris les œufs, les alevins, les parties et les produits dérivés] terrestres, [et aquatiques]/[[l'eau douce]/[l'eau intérieure] et marines et côtières], soit durable [et légale] [et sans danger pour les espèces cibles et non cibles] [efficacement réglementée] [et traçable], [minimisant les impacts sur les espèces non cibles et les écosystèmes] [sans effets néfastes sur les populations d'espèces], [et sans danger pour la santé [[humaine], [animale et végétale]]]/[et ne présente aucun risque de propagation d'agents pathogènes à l'homme, la faune et la flore sauvages ou d'autres animaux] [et pour tous les êtres vivants sur notre mère la Terre]], [et prévenir et éliminer la biopiraterie et les autres formes d'accès et de transfert illégaux de ressources génétiques et de savoirs traditionnels associés], tout en [respectant]/[protégeant] les [droits coutumiers et] l'utilisation durable [des peuples autochtones et des communautés locales] [et en prévenant la prolifération des agents pathogènes], [applique des [approches fondées sur les écosystèmes]/[l'approche écosystémique] à la gestion] [et en créant les conditions nécessaires à l'utilisation et à la fourniture d'avantages pour les peuples autochtones et les communautés locales] [et prendre des mesures urgentes pour s'attaquer à la fois à la demande et à l'offre de produits illégaux issus de la faune sauvage].

Commentaires:

- Conservation International soutient l'objectif de cette cible, qui vise à lutter contre les menaces posées à la biodiversité, aux écosystèmes et à la santé et au bien-être humains par l'exploitation et l'utilisation non durables ou dangereuses des espèces sauvages. Cependant, des clarifications sont nécessaires pour que le cadre post-2020 reflète les actions qui peuvent être prises pour éviter la menace de futures pandémies d'origine zoonotique tout en respectant les droits des PALC.
- Les données scientifiques indiquent que selon toute probabilité la pandémie de COVID-19 trouve son origine dans la faune sauvage, avant de s'étendre aux humains; de récentes études scientifiques démontrent que la contagion aurait eu lieu au sein d'un marché

d'animaux vivants. A ce jour, son coût s'élève à plus de 12 000 milliards de dollars US et elle a coûté la vie à plus de 6 milliards de personnes, mais une autre pandémie d'origine zoonotique pourrait se révéler encore pire.

- Nous exhortons les Parties à appliquer le principe de précaution et à prendre en compte les données scientifiques les plus récentes, en appelant à **l'élimination de toute exploitation et de tout commerce d'espèces sauvages non légal et efficacement réglementé, ou écologiquement et biologiquement non durables ou qui pose le moindre risque pour la santé des humains, des espèces sauvages ou des autres animaux, notamment en termes de propagation d'agents pathogènes.**

Répondre aux besoins des populations grâce à une utilisation durable et au partage des avantages

Commentaires généraux:

- Les suggestions de texte proposées reposent sur l'hypothèse que pour répondre aux besoins des populations en termes de nourriture, d'eau et de climat, les écosystèmes qui fournissent ces services doivent être maintenus sur le long terme.
- L'accent mis sur l'utilisation durable uniquement risque de ne pas suffire pour garantir le maintien à long terme des bénéfices issus d'une large variété de services écosystémiques, en particulier ceux qui sont immatériels. Par conséquent, nous **recommandons que les cibles 8, 10 et 11 ci-dessous soient restructurées afin qu'elles expriment clairement que les actions visées sont la « conservation, l'utilisation durable et/ou la restauration des sites les plus importants en termes de contributions de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques ».**
- Les études à l'appui de cette priorisation sont présentées dans la section Aperçu du présent document. Cette méthodologie de recherche peut être utilisée au niveau national pour appuyer les mises à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et la planification de la conservation et de l'utilisation des terres.
- Comme mentionné dans la section relative à l'objectif B ci-dessus, la structure actuelle des cibles 8, 10 et 11 ne reflète pas une approche cohérente pour la mise en œuvre ou le suivi des efforts liés aux contributions de la nature aux populations. L'approche révisée met l'accent sur la **mesure de l'étendue, de l'état et de l'intégrité des sites offrant des bénéfices aux populations.**

CIBLE 8 (Répondre aux besoins des populations en matière de climat)

Texte recommandé: Minimiser l'impact du changement climatique sur la biodiversité, contribuer à l'atténuation et à l'adaptation par des solutions fondées sur la nature et des approches écosystémiques¹⁷ *en mettant l'accent sur les écosystèmes à haute teneur en carbone, contribuer d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux en faveur de*

¹⁷ Comme indiqué dans la note de bas de page concernant l'objectif 11 dans CBD/WG2020/3/L2, l'approche écosystémique est une stratégie de gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable de manière équitable (décision V/6).

l'atténuation et veiller à ce que tous les efforts d'atténuation et d'adaptation évitent les impacts négatifs sur la biodiversité.

Cible 8 actuelle: Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience, notamment grâce à des [solutions fondées sur la nature] et à des [approches fondées sur les écosystèmes], et veiller à ce que les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

Commentaires:

- Nous recommandons que la cible 8 **mette la priorité sur l'action en faveur des écosystèmes à haute teneur en carbone, qui sont essentiels à l'atténuation et contribuent également aux efforts en matière d'adaptation.** Nous entendons le terme générique "écosystèmes à haute teneur en carbone" comme recouvrant les zones contenant du carbone irrécupérable présent dans des écosystèmes tels que les forêts tropicales et boréales ou les tourbières, mais également dans les écosystèmes de carbone bleu telles que les mangroves, les marais salés et les herbiers marins.
- Conformément à la récente résolution de l'ANUE¹⁸ nous entendons les solutions fondées sur la nature et l'approche écosystémique comme couvrant les actions de conservation, gestion durable et restauration.
- Nous soutenons l'accent mis sur la garantie que tous les efforts d'atténuation et d'adaptation évitent les impacts négatifs sur la biodiversité. Dans la mesure du possible, ces activités devraient optimiser les co-bénéfices de la biodiversité.
- Le premier cycle de négociations à Genève sur la cible 8 a abouti à la suppression de l'élément quantifiable de cette cible appelant à des contributions de la nature de 10 GtCO₂e par an à l'atténuation du changement climatique. La suppression de cet élément quantifiable réduit l'ambition de la cible car le simple fait de « contribuer » à l'atténuation, à l'adaptation et à la résilience nécessite très peu d'action. Cela restreint également la possibilité d'évaluer les progrès vers cette cible.
- Nous notons que les 10 GtCO₂e par an initialement inclus dans la cible sont une estimation scientifique du potentiel d'atténuation climatique rentable de la nature, en supposant que le coût social de la pollution par le CO₂ sera supérieur à 100 dollars US MgCO₂e d'ici 2030.¹⁹ Des analyses complémentaires confirment que les solutions fondées sur la nature ont un potentiel total de réduction de 10,2 GtCO₂ par an d'ici 2030, et un « potentiel pratique » aisément atteignable de près de 7 GtCO₂.²⁰

CIBLE 10 (Production durable)

Texte recommandé: Veiller à ce que toutes les zones agricoles, aquacoles, de pêche et forestières soient gérées de manière durable et contribuent à la productivité et la résilience à

¹⁸ Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. (Mars 2022) Résolution adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement le 2 mars 2022. <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39752/K2200677%20-%20UNEP-EA.5-Res.5%20-%20Advance.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

¹⁹Griscom et al. (2017) Natural climate solutions. <https://www.pnas.org/content/114/44/11645>.

²⁰WEF. (2021) Nature and Net Zero. https://www3.weforum.org/docs/WEF_Consultation_Nature_and_Net_Zero_2021.pdf.



long terme de ces systèmes, en priorisant la conservation, l'utilisation durable, *et la restauration notamment des lieux les plus importants en termes de contributions* de la nature aux populations y compris les services écosystémiques *qui soutiennent ces usages productifs*.

Cible 10 actuelle: [Veiller à ce que [toutes] les zones d'agriculture, d'aquaculture, de [pêche], de sylviculture [et d'autres utilisations productives] soient gérées durablement, notamment grâce à l'utilisation durable de la biodiversité ; contribuer à [l'efficacité, la productivité] et la résilience [à long terme] de ces systèmes, conserver et restaurer la biodiversité et maintenir [ses services écosystémiques] [la contribution de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques]].

Commentaires:

- Nous restons préoccupés par le fait que la cible n'aborde pas l'état des zones fournissant les services écosystémiques qui sous-tendent et soutiennent les systèmes de production tels que les services de pollinisation, les zones de reproduction des poissons, la qualité et la quantité de l'eau, entre autres. Nous suggérons donc que pour obtenir les bénéfices provenant de l'agriculture, de l'aquaculture et de la sylviculture, il est nécessaire de **conserver, d'utiliser durablement et/ou de restaurer les zones les plus importantes en termes de contributions de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques.**
- Nous soutenons un recours à des actions de conservation plus larges que la seule focalisation sur l'utilisation durable, car l'utilisation durable seule peut ne pas être suffisante pour garantir les avantages à long terme d'une grande variété de services écosystémiques, en particulier les services immatériels tels que la formation des sols, le contrôle de l'érosion ou la pollinisation, qui soutiennent ces systèmes productifs. Outre la conservation et la gestion durable, nous **appuyons les suggestions faites par de nombreuses Parties d'ajouter la restauration à la liste des actions de cette cible.**

CIBLE 11 (Répondre aux besoins en eau et en air des populations)

Texte recommandé: *Les zones les plus importantes en termes de* contributions de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques tels que l'air et l'eau purs et la réduction des risques de catastrophes sont maintenus ou restaurés par le biais de solutions fondées sur la nature et d'approches fondées sur les écosystèmes, au profit de l'ensemble des populations et de la nature.

Cible 11 actuelle: [Restaurer, assurer et renforcer les fonctions et les services écosystémiques [les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques,] tels que la régulation de l'air et de l'eau, la santé des sols, [la pollinisation], [le climat], ainsi que la protection contre les catastrophes et les risques naturels par le biais [de



solutions fondées sur la nature²¹ et d'approches fondées sur les écosystèmes²²], [d'approches fondées sur les droits et d'actions centrées sur la Terre nourricière] [par le biais du paiement des services environnementaux] au profit de l'ensemble des populations et de la nature].

Commentaires:

- Nous restons préoccupés par le fait que l'objectif ne fasse pas référence à l'état des zones qui fournissent des services tels que l'air pur, l'eau et la protection contre les risques comme les événements climatiques extrêmes. Ces services dépendent fortement de l'état des écosystèmes qui les fournissent. On ne peut pas s'attendre à ce que les services soient fournis isolément des écosystèmes. Nous **recommandons donc une approche de l'objectif 11 à travers laquelle les zones les plus importantes en termes de services écosystémiques soient maintenues ou restaurées** à travers des actions basées sur les solutions fondées sur la nature et des approches écosystémiques.
- Nous entendons les approches de solutions fondées sur la nature et les approches écosystémiques comme un large éventail d'approches allant de la conservation à l'utilisation durable en passant par la restauration en fonction des besoins, au cas par cas.

Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration

CIBLE 18 (Incitations économiques et subventions)

Texte recommandé: Identifier d'ici 2025 et éliminer d'ici 2030 les subventions directes et indirectes nuisibles à la biodiversité à hauteur d'au moins 500 milliards de dollars US par an, et les réorienter comme il convient vers des activités à impact positif envers la nature.

Cible 18 actuelle: [Identifier,] [réorienter, réaffecter à des activités favorables à la nature, aux niveaux national et international,] [Éliminer,] [substantiellement] supprimer progressivement ou réformer les incitations nuisibles à la biodiversité, [y compris toutes les subventions nuisibles] [d'une manière juste, efficace et équitable,] [d'une manière compatible avec les règles de l'OMC,] [en tenant compte des conditions socio-économiques nationales,] [tout en les réduisant substantiellement et progressivement] [d'au moins 500 milliards de dollars par an], y compris toutes les subventions les plus néfastes, [et veiller à ce que les économies financières soient canalisées vers le soutien à la biodiversité en donnant la priorité à la gestion des IPLC, aux petits producteurs et aux femmes]] et veiller à ce que les incitations positives [, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées,] soient renforcées, en cohérence et en harmonie avec la Convention et les autres obligations internationales pertinentes.

Alt 1. [Identifier d'ici 2025 et] [éliminer,] supprimer progressivement [ou réformer] [toutes les subventions] [incitations] directes, et indirectes nuisibles à la biodiversité, [en tenant compte des

²¹Les solutions fondées sur la nature désignent « les actions visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser et gérer de manière durable les écosystèmes naturels ou modifiés, terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, qui permettent de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain, les services écosystémiques, la résilience et en produisant des bénéfices pour la biodiversité » (UNEP/EA5/L9/REV.1).

²²L'approche écosystémique est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources biologiques qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable (décision V/6).

conditions socio-économiques nationales,] [d'une manière [proportionnée,] juste, efficace et équitable, [d'une manière compatible avec les règles de l'OMC,] [tout en les réduisant substantiellement et progressivement] [au minimum absolu] [dépenses annuelles] [d'au moins 500 milliards de dollars par an,] [en commençant par les subventions les plus nuisibles,]] [en particulier les subventions aux pêcheries et à l'agriculture] [et[, le cas échéant,] les réorienter et les réaffecter à des activités favorables à la nature[, aux niveaux national et international,]] et faire en sorte que [toutes] les incitations [positives] [, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées,] soient [positives ou neutres pour la biodiversité, y compris les paiements pour les services environnementaux] [renforcées][, en cohérence et en harmonie avec la Convention et les autres obligations internationales pertinentes].

Alt 2. [Identifier] et éliminer [, réorienter ou réaffecter à des activités favorables à la nature,] les incitations nuisibles à la biodiversité, y compris toutes les subventions nuisibles, et veiller à ce que les incitations positives soient renforcées [, en cohérence et en harmonie avec la Convention et les autres obligations internationales pertinentes].

Commentaires:

- La réforme des subventions contribuant à la perte de biodiversité représente la principale opportunité de combler le déficit de financement de la biodiversité en stoppant les dépenses nuisibles à la biodiversité.
- Nous recommandons que cette cible présente une **trajectoire claire pour parvenir à l'élimination des subventions, en ajoutant « identifier d'ici 2025 »**.
- Pas moins de 542 milliards de dollars US par an sont actuellement dépensés en subventions agricoles, halieutiques et forestières préjudiciables à la nature,²³ l'objectif de les réduire d'au moins 500 milliards de dollars par an est donc approprié.
- Ces 500 milliards de dollars US contribuent au comblement du déficit de financement de 700 milliards de dollars US, et impliquent un besoin de 200 milliards supplémentaires en nouveaux financements pour la biodiversité chaque année.

CIBLE 19.1 (Ressources financières)

Texte recommandé: *Comblant le déficit de financement de la biodiversité en* augmentant les ressources financières provenant de toutes les sources pour atteindre au moins [200 milliards de dollars US par an] d'ici 2030, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles, novatrices et efficaces en augmentant les flux financiers internationaux vers les pays en développement et *les PALC* d'au moins [60 milliards de dollars US par an], en mettant à contribution des financements privés et en accroissant la mobilisation des ressources domestiques en tenant compte des plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires.

Cible 19.1 actuelle: [[Conformément à l'article 20 de la Convention,] [Progressivement] Augmenter les ressources financières [annuelles] [de toutes les sources [publiques et privées]]

²³TNC. (2020) Closing the Nature Funding Gap: A Finance Plan for the Planet. <https://www.nature.org/en-us/what-we-do/our-insights/perspectives/closing-nature-funding-gap-global-biodiversity-finance/>.



[en] [atteignant] [au moins] [200 milliards de dollars par an] [de X % du PIB mondial, conformément aux Perspectives de l'OCDE à l'horizon 2030,] [de 1 % du PIB d'ici à 2030,] y compris les ressources financières nouvelles, additionnelles, novatrices et efficaces[, rapidement et facilement accessibles] en (a) augmentant [progressivement] les [nouvelles et additionnelles] ressources financières publiques internationales des [pays développés] [pays ayant la capacité de le faire]] les [flux financiers] vers les pays en développement [ayant besoin d'aide pour mettre en œuvre leurs SPANB compte tenu de leurs capacités] [et les IPLC] [par le biais de modalités d'accès direct] [atteignant] [en atteignant] au moins [10 milliards de dollars par an [avec un pourcentage croissant]] d'ici 2030 [sous forme de subventions internationales [aux pays en développement]], [reconnaissant les responsabilités communes mais différenciées,] (b) en mobilisant les financements privés, (c) [progressivement] [en augmentant] [en doublant] la mobilisation des ressources nationales [y compris en s'attaquant à la dette souveraine de manière juste et équitable] [de 1 % du PIB] [d'ici 2030][, et [(d) en établissant un nouvel instrument de financement international,] [(e) en s'appuyant sur le financement du climat] tout en améliorant l'efficacité[, l'efficacité et la transparence] de l'utilisation des ressources et [en élaborant et mettant en œuvre] [en tenant compte] des plans nationaux de financement de la biodiversité ou [d'instruments similaires] [de l'instrument mis au point pour mesurer la dimension du déficit financier local en matière de biodiversité] [et/ou le coût de la mise en œuvre des SPANB].]

Alt 1. [Conformément à l'article 20, les pays développés Parties fournissent X milliards USD [par an] de ressources financières nouvelles et additionnelles aux États Parties en développement pour faire face à l'intégralité des coûts supplémentaires convenus pour la mise en œuvre du CMB pour l'après-2020, [notamment en augmentant le financement du Fonds pour la biodiversité mondiale,] en évitant la double comptabilisation, en renforçant la transparence et la prévisibilité et en stimulant les paiements pour les services environnementaux]

Alt 2. [Augmenter les ressources financières pour la biodiversité provenant de toutes les sources, y compris les sources nationales, internationales, publiques et privées, en les harmonisant au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Renforcer l'efficacité, l'efficacité et la transparence de l'utilisation de ces ressources [, par l'utilisation de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires].]

Commentaires:

- Le déficit de financement actuel de la biodiversité s'élevant à environ 700 milliards de dollars US par an²⁴, la cible financière globale doit afficher un niveau d'ambition cohérent avec cet enjeu.
- Nous notons également les connexions importantes entre les cibles 18 et 19 : la combinaison de nouvelles ressources (200 milliards de dollars/an) et de l'élimination/la réorientation des flux financiers et des subventions préjudiciables à la biodiversité (500 milliards de dollars/an) sont cruciales pour combler le déficit de financement (700 milliards de dollars/an).

²⁴TNC. (2020) Closing the Nature Funding Gap: A Finance Plan for the Planet. <https://www.nature.org/en-us/what-we-do/our-insights/perspectives/closing-nature-funding-gap-global-biodiversity-finance/>.

- L'ambition de cette cible sera essentielle à la réalisation de toutes les autres car des ressources suffisantes provenant des secteurs privé et public seront essentielles pour combler le déficit en matière de financement et de capacité. Nous notons que cette cible dédiée au financement, avec des chiffres concrets, doit faire partie d'une approche holistique visant à combler le déficit mondial de financement de la biodiversité, tout en réduisant les flux financiers publics et privés nuisibles à la biodiversité et en augmentant l'efficacité et l'efficacités des ressources utilisées.
- Pour mettre en œuvre le cadre post-2020, de nouvelles ressources à hauteur d'au moins 200 milliards de dollars US, au-delà des niveaux existants de financement pour la biodiversité, seront nécessaires. Cela devrait se traduire à travers un engagement mondial collectif de toutes les sources, y compris la mobilisation des ressources domestiques et la finance privée.
- Les flux de financement internationaux provenant de toutes les sources, y compris l'APD, doivent être suffisamment ambitieux pour répondre aux besoins en ressources des pays en développement. Les pays développés ont une responsabilité additionnelle en termes d'impacts sur la biodiversité due à leurs niveaux de consommation élevés et à l'empreinte sur la biodiversité des biens et services importés des pays en développement. Des études ont montré que 30 % des menaces pesant sur la biodiversité au niveau mondial sont générées par le commerce international, en particulier le commerce des matières premières destinées à être utilisées dans les pays développés. En conséquence, une cible d'au moins 60 milliards de dollars US par an de financement public international pour la biodiversité dans les pays en développement, principalement sous forme de subventions, refléterait cette responsabilité des pays développés de manière appropriée. Ce niveau d'investissement, dans le cadre d'une augmentation de l'APD mondiale, est nécessaire pour insuffler un changement transformateur afin de parvenir à une reprise verte après la COVID-19 et afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable.
- Des ressources financières devraient également être allouées aux initiatives de conservation de la biodiversité menées par les PAUL, et ces derniers doivent être inclus dans le plan pour des efforts ciblés de renforcement des capacités.

CIBLE 20 (Informations et savoirs traditionnels)

Texte recommandé: Veiller à ce que des informations et des savoirs de qualité, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et pratiques des communautés autochtones et locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, soient mis à disposition des décideurs, praticiens et du grand public pour une gouvernance, une gestion et un suivi de la biodiversité *équitable*, et en renforçant la communication, la sensibilisation, l'éducation, la recherche et la gestion des connaissances.

Cible 20 actuelle: Veiller à ce que des connaissances et des savoirs de qualité, notamment les savoirs traditionnels, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, soient disponibles et accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public afin de guider la prise de décision pour

une gouvernance, une gestion et un suivi efficaces de la biodiversité, et en renforçant la communication, la sensibilisation, l'éducation, la recherche et la gestion des connaissances.

Commentaires:

- Nous soutenons pleinement cette cible compte tenu de l'importance des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des PACL pour la santé et l'intégrité de la biodiversité, notamment en raison des relations de longue date entre les PACL et la nature. Nous notons que le traitement des connaissances traditionnelles doit respecter les principes de sauvegarde²⁵ et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUPAP), ainsi que les spécificités locales des connaissances traditionnelles, de sorte qu'il n'y ait aucune attente concernant la possibilité de transfert des connaissances traditionnelles entre différents systèmes bio-culturels.
- Il convient de prendre en compte le besoin de définir des moyens clairs et mesurables pour assurer la protection des savoirs traditionnels.

CIBLE 21 (Implication des parties prenantes)

Texte recommandé: Assurer la participation pleine, équitable, effective et tenant compte du genre des peuples autochtones et communautés locales à la prise de décisions ainsi que leur accès à la justice en matière de biodiversité, en respectant leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, de même que ceux des femmes et des filles, et ceux des jeunes.

Cible 21 actuelle: Veiller à ce que les peuples autochtones et les communautés locales, dans le respect de leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que les femmes, les filles et les jeunes, participent pleinement, équitablement, efficacement et en tenant compte de la dimension de genre à la prise de décision [et à l'accès à la justice] en matière de biodiversité, [tout en renforçant l'engagement de toutes les parties prenantes concernées].

Commentaires:

- Le rôle et l'engagement des PACL dans l'élaboration et la mise en œuvre du cadre post-2020 sont essentiels, et ont un impact significatif non seulement en matière de droits humains mais aussi sur la biodiversité et les services écosystémiques cruciaux qui sont sous la gouvernance des PACL. Nous soutenons les processus et les résultats qui reconnaissent, respectent et soutiennent les connaissances et le leadership des PACL.
- Nous notons également que la « participation pleine et effective » est cruciale et nous reconnaissons que les participants doivent être impliqués dès le début de la prise de décision et tout au long de la période jusqu'en 2030.

For more information, please contact:



Jill Hepp
Senior Director, International Policy
jhepp@conservation.org

²⁵For example, see <https://www.greenclimate.fund/document/indigenous-peoples-policy>.